## 1.1.1. La progression de balcon en balcon





© SDIS 59

1.1.2. La progression de rebord de fenêtre en rebord de fenêtre





© SDIS 59

L'échelle à crochets est suspendue, en situation normale, sur ses 2 pointes. Toutefois, il se peut qu'une des pointes passe dans le vide, l'échelle n'est plus donc tenue que par une seule pointe.









© SDIS 59

Cette situation ne doit pas amener le sapeur-pompier à sauter ou à se rattraper à un élément de façade. Il est plus dangereux de quitter l'échelle à crochets que de terminer la progression (ascension ou descente) sur une seule pointe.

## 1.2. La descente de la victime

Une fois atteint l'étage où se trouve la victime, trois possibilités peuvent être envisagées.

## 1.2.1. La victime est valide et descend par ses propres moyens

Il est à noter que ce cas de figure peut être indépendant de la volonté des sapeurs-pompiers engagés. La victime se saisit de l'échelle à crochets et s'engage d'elle-même afin de se soustraire aux effets du sinistre qui la menace.

La mission des sapeurs-pompiers se limite donc à :

- tenir l'échelle afin d'éviter les mouvements parasites et oscillations;
- rassurer la victime;
- sécuriser la descente des niveaux inférieurs;
- lui demander si d'autres personnes restent à évacuer;

- lui conseiller d'effectuer sa descente en se collant à l'échelle ; sécuriser la descente des niveaux inférieurs.







© SDIS 59

1.2.2. La victime est valide mais ne peut pas descendre seule





Autant que possible, respecter la règle d'une personne par plan.

© SDIS 59



Bien que valide, la victime ne peut pas descendre d'elle-même une fois l'échelle à crochets suspendue à son niveau (rebord trop élevé, appréhension du vide, personne choquée, ...):

- un sapeur-pompier monte au niveau de la victime, l'aborde et la rassure ;
- il l'aide pour le franchissement du vide et l'engagement sur les échelons en lui conseillant de bien « se coller » à l'échelle lors de sa descente;
- le second sapeur-pompier maintient fermement l'échelle pour améliorer la stabilité de l'échelle.

#### 1.2.3. La victime est invalide ou inconsciente

Les sapeurs-pompiers accèdent au niveau où se trouve la victime et procèdent à la mise en place et en œuvre d'un dispositif de descente au moyen du LSPCC.

# 1.3. Les cas particuliers

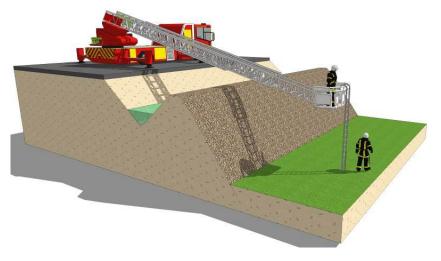
## 1.3.1. Le prolongement d'une échelle à coulisse par l'échelle à crochets

Quand une échelle à coulisse ne permet pas d'atteindre les personnes en danger, l'échelle à crochets peut être utilisée pour la prolonger.



© SDIS 04

## 1.3.2. Les autres types de prolongement



La prolongation d'un moyen élévateur aérien est possible au moyen d'une échelle à crochets.

Cette manœuvre peut s'avérer nécessaire si l'inclinaison et le déploiement du MEA n'est plus possible, ou si ce dernier ne dispose pas de balancier.

© Guillaume Vermeulen SDIS 59